

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 mai 2018

EQUILIBRE DANS LE SECTEUR AGRICOLE ET ALIMENTAIRE - (N° 902)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION

AMENDEMENT

N ° 1149

présenté par
M. Moreau

ARTICLE 11 OCTIES

À l'alinéa 2, substituer aux mots :

« à leurs cahiers des charges »,

les mots :

« au cahier des charges qui leur est applicable ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.